

**L'attestation de cession des droits d'auteurs
au concours de photographies
dans le cadre de la
Fête de la science 2016**

Téléchargez l'attestation de cession des droits d'auteurs et la renvoyer, impérativement par courrier postal, dûment renseignée, signée et datée, à l'adresse ci-contre : OSUC, Service communication, Campus Géosciences, 1A rue de la Férellerie, 45071 Orléans cedex 2

Je souhaite participer au concours de photographies organisé par l'OSUC, en partenariat avec l'association Tribu-Terre, le Student Chapter Orléans University et la Galerie du Lion.

J'atteste (Prénom et Nom) :

avoir pris connaissance du règlement du concours et en accepter les modalités, et plus particulièrement :

Article 7

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteur des photographies déposées et autorisent l'OSUC (incluant ses composantes) à les utiliser librement à des fins non commerciales pour une durée illimitée (documents d'information, promotion, affiches, valorisation, diffusion internet, objets promotionnels...) dans le cadre prioritairement de ses actions menées en faveur de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, chaque candidat devra s'assurer de l'abandon du droit à l'image des personnes (contre décharge) ainsi que des propriétaires des objets, biens mobiliers et immobiliers figurant sur sa photographie. En cas de contestation de la part d'un tiers, la responsabilité de l'OSUC ne saurait être engagée.

La photographie ne pourra en aucun cas porter atteinte aux bonnes mœurs et à l'intégrité des personnes physiques ou morales. Elle sera classée hors concours si son contenu (illustrations ou commentaire) est contraire aux lois en vigueur. Sont proscrits tant le visuel que les commentaires et les contenus à caractère diffamatoire, injurieux, raciste ou xénophobe, et pornographique... ni d'allusions à toute religion quelle qu'elle soit.

Les droits d'exploitation des photographies, lauréates du concours, comprenant les droits de reproduction, de représentation et de diffusion (auprès des établissements d'enseignement supérieur, CROUS, lycées, collectivités territoriales, organismes institutionnels et associatifs, médias, etc.), sont cédés, à titre gratuit, à l'OSUC à destination des sites Internet de l'OSUC et de ses composantes ainsi que pour tout support d'édition (journal, brochure...). Les photographies ne pourront servir qu'à réaliser des documents utilisés à des fins non commerciales et uniquement dans un but d'information. Mention sera faite du nom du réalisateur de la photographie et de son établissement d'études/d'origine (pour les personnels).

Fait à

Le

Signature